

Mise en scène de la mort dans les manifestations de grèves au Gabon

Jean-Emery Etouhé-Efé

Institut de Recherche en Sciences Humaines-CENAREST

Libreville – Gabon

Email: efemery78@yahoo.fr

Résumé

Les revendications corporatistes et/ou salariales sont au centre des conflits entre les employeurs et les ouvriers/employés. Elles peuvent s'exprimer sous forme de grèves. Ce sont des luttes liées au travail qui s'intègrent dans les rapports sociaux conflictuels et qui régissent les sociétés d'aujourd'hui. De ce point de vue, le travail est toujours au cœur des conflits dans les sociétés modernes. Définie comme la cessation collective et concertée du travail en vue d'appuyer des revendications professionnelles, la grève reste en effet assez fortement associée, dans ses représentations courantes, à un arrêt de travail, plus ou moins long. Rapportées au Gabon, dans les administrations publiques et dans les entreprises privées, les expressions de grève présentent une certaine évolution dans leurs manifestations. Certaines pratiques de grève s'inspirent des symboles liés aux rituels funéraires, ce qui dénote le caractère vindicatif de ces manifestations.

Mots-clés : *Croyances, Gabon, Grèves, Rituels, symboles.*

Abstract

Corporate and/or wage claims are at the centre of conflicts between employers and employees. They can be expressed in the form of strikes. These are work-related struggles that are part of conflicting social relationships and govern today's societies. From this point of view, work is always at the heart of conflicts in modern societies. Defined as the collective and concerted cessation of work to support professional demands, the strike remains quite strongly associated, in its current representations, with a work stoppage, more or less long. Reports in Gabon reveal that in public administrations and in private companies, expressions of strike show a certain evolution in their manifestations. Some strike practices are inspired by symbols associated with funeral rituals, which denotes the vindictive nature of these demonstrations.

Keywords: *Beliefs, Gabon, Strikes, Rituals, symbols.*

Introduction

Cessation concertée du travail par les salariés en vue de contraindre l'employeur par ce moyen de pression, à céder à leurs revendications (Cohen, 1987 : 184), le phénomène est sans doute aussi ancien que le travail rémunéré. Pourtant, jusqu'au XIX^{ème} siècle, il n'y

a pas de mot pour désigner la grève. On a plutôt longtemps parlé de coalition, puisqu'elle permet au pouvoir de faire de la grève un délit. C'est, en effet, dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle que le mot « grève » s'impose. Il renvoie à la place de Grève, à Paris, où se rassemblaient les ouvriers sans emploi pour essayer de vendre leur force de travail (Grelet, Eff, Patouillard, 2004 : 26). Le mot grève, dans son acception contemporaine, ne se répand en France qu'au début du XIX^{ème} siècle (Gillet, 1987 : 648).

Il existe une pluralité de formes pour les employés de manifester leur souhait, mais la plus connue et la plus importante reste la grève. C'est une manifestation universelle, en ce sens que dans toutes les sociétés du monde, les employés ont toujours des revendications à exprimer auprès de leurs employeurs (Cohen, 1987 : 184). C'est d'ailleurs, sous le règne de Ramsès III en Égypte (en -1169), que la première grève ouvrière est recensée, pour obtenir de quoi fabriquer la bière (Solidaires Industrie, 2011 : 4).

Un groupe social y recourt afin d'exprimer une volonté, un mécontentement ou une opinion, dans les cas où il ne trouve plus d'autres moyens pour influencer les décisions à prendre en cette matière (Robert et Tyssens, 2007 : 8).

Les manifestations de grève peuvent prendre des formes diverses : marches, sit-in, pétitions, etc. Ces manifestations se résument en « conflit social », car elles sont l'expression d'une cause impérative face à des événements particuliers ou des situations singulières. Le terme « conflit social », est couramment admis pour désigner ce vaste ensemble et fréquemment utilisé pour les pays émergents (Akowoura, Livian, 2018 : 4). Précisément, nous définirons le conflit du travail comme celui créé à l'occasion de l'exercice d'un emploi, dans le cadre d'une activité professionnelle opposant l'employeur aux travailleurs (quels que soient leurs statuts) et leurs éventuels représentants (Akowoura, Livian, 2018 : 4).

Les grèves se sont multipliées, lorsque le travail de masse est devenu important dans les usines et les mines, notamment pendant la Révolution Industrielle. Dans la plupart des pays, les actes de grève ont été rapidement rendus illégaux, car les propriétaires d'usines avaient plus de pouvoir que les travailleurs (Sirot, 2002 : 107).

Aujourd'hui, les grèves ou plus largement les protestations, revêtent plusieurs aspects, allant des méthodes les plus classiques tels que : port de brassards, de bandeaux, arrêt partiel ou total du travail, aux plus inhabituelles, à l'instar des méthodes telles que : les protestations dénudées, prières et cultes, exposition de cercueil accompagnée de simulacre de funérailles, hommage sur un cercueil etc. Ces méthodes à caractère culturel se développent et s'étendent de plus en plus, au point de devenir un sujet de recherche important pour les sociologues, anthropologues et psychologues, tentant tous de comprendre ces nouvelles formes de protestation à caractère de rituel traditionnel et culturel.

L'objet de ce travail consiste à saisir les manifestations de grèves relatives à des rituels funèbres, aux mises en scène des cercueils et images de morts. Autrement dit, comprendre l'expression de ces rituels traditionnels dans les grèves au Gabon.

Nous partons de l'hypothèse que la référence aux rituels de mort dans les manifestations de protestations sociales, relèverait de l'échec d'autres formes de grève : pétition, grève

de la faim, piquet de grève, marches, sit-in, etc. ; toutes ces formes de revendications ne semblant plus suffire à convaincre ou persuader l'employeur.

Un bref aperçu des revendications socio-professionnelles au Gabon

Pour évoquer la brève histoire des revendications socio-professionnelles au Gabon, il apparaît que le point de départ du mouvement syndical au Gabon se situerait au 2 octobre 1944, avec la création du syndicat des employés de Libreville (SEL) qui regroupait des travailleurs de l'industrie et du commerce. Le SEL se définissait comme une organisation corporative et se composait entre autres, des syndicats d'employés de banque, d'ouvriers, de chauffeurs et d'employés de maison (Bisso-Bikah, 1998 : 104 ; Etouhé-Efé, 1998 : 169).

C'est en 1946 qu'une première action de force est entreprise par les travailleurs. Un mot d'ordre fut lancé de Libreville pour demander une augmentation des salaires. L'administration opposa un refus catégorique à cette demande, aussitôt la Confédération Générale du Travail (CGT)¹ déclenche un mouvement de grève, qui se caractérisera surtout par une mauvaise organisation due davantage aux difficultés de communication entre les différents centres urbains. C'est ainsi que cette grève durera sept jours à Libreville, treize à Port-Gentil et quinze à Lambaréné (Etouhé-Efé, 1998 : 170).

A partir de 1950, le mouvement embryonnaire de la fin de la Deuxième Guerre mondiale, fait place à un syndicalisme en pleine évolution. C'est, en effet, cette année-là que le Bureau International du Travail (BIT) a estimé à 2.000 le nombre de travailleurs syndiqués au Gabon. Le 17 Août 1960, la République gabonaise accède à l'indépendance. C'est une date importante dans ce qui peut être considéré comme le syndicalisme gabonais. Car, après l'indépendance, rien ne sera plus comme avant pour le mouvement des travailleurs gabonais. En effet, le syndicalisme gabonais sera démantelé par le régime du premier Président de la République² qui se méfiait de l'ennemi communiste, non explicitement désigné pour des motifs non élucidés (Etouhé-Efé, *idem*).

Le second Président³ tentera de le ressusciter, en favorisant la constitution d'une grande centrale. Celle-ci voit le jour en 1969 sous le nom de Fédération Syndicale gabonaise (FE.SY.GA.) (Bisso-Bikah, 1998 : 117). L'essor des syndicats professionnels reprend, mais la FE.SY.GA est immédiatement récupérée par le parti unique⁴. C'est par un jeu de mot, en 1976, que la FE.SY.GA prendra le nom de Confédération syndicale gabonaise (CO.SY.GA) à laquelle l'adhésion de tout ouvrier est automatique, comme

1 Les travailleurs exprimaient leurs aspirations au sein des organisations de masse métropolitaines, notamment la CFDT et la CGT.

2 Feu Léon MBA fut Président de la République gabonaise d'août 1960 à novembre 1967.

3 Omar BONGO fut Président de la République gabonaise de décembre 1967 après le décès de Léon MBA, dont il était le Vice-président.

4 Le Parti Démocratique gabonais en tant que parti unique a été institué par l'ordonnance n° 13/68 du 13 mars 1968.

l'étaient d'ailleurs tous les Gabonais vis-à-vis du parti unique (Bisso-Bikah, 1998 : 120-127). La CO.SY.GA décidait pour les travailleurs, mais sans les travailleurs, qui pour la plupart, avaient des retenues de cotisations depuis la source chaque fin du mois et ignoraient ce qu'était un syndicat. Ce n'est qu'avec l'ouverture du pays au multipartisme, en 1990, que le mouvement syndical se redéveloppe.

En effet, la culture syndicale renaît en quelque sorte de ses cendres ?début de l'année 1990, au moment où le Gabon connaît des troubles sociaux. Ainsi, le Gabon va faire les frais des revendications sociales qui trouvent leur déclic dans les divers licenciements opérés par les entreprises (Bisso-Bikah, 1998 : 132).

Aussi, quelques travailleurs issus de la CO.SY.GA saisissent-ils leur syndicat, afin de prendre une position en faveur de leurs intérêts. Mais la CO.SY.GA est inféodée à l'ancien parti unique, dont il est un organe spécialisé. Ils décident de lutter sans encadrement syndical. Dans ce sens, les travailleurs s'appuient sur la nouvelle loi fondamentale qui reconnaît la liberté d'association. C'est par ce canal que de nombreuses associations ont vu le jour (Bisso-Bikah, 1998 : 294).

En août 1991, les différents responsables des syndicats corporatistes se réunissent pour jeter les bases de ce qui est devenu le principal concurrent de la CO.SY.GA : la Confédération gabonaise des syndicats libres (C.G.S.L.) (Etoughé-Efé, 1998 : 172) ; (Bisso-Bikah, 1998 : 295). En effet, « *alors que les syndicats nouveaux devraient être plus efficaces par rapport à la très bureaucratique CO.SY.GA., les dirigeants de la C.G.S.L. avancent que les mutations culturelles profondes et les choix de société décisifs qui marquent la rupture, l'ambition réelle du progrès, sont loin d'être intégrés par les populations* » (Bisso-Bikah, 1998 : 296).

Partant de ce constat, il est évident que chaque groupe social s'est constitué pour défendre ses propres intérêts. C'est dans ce contexte que nous avons retenu quelques groupes à partir des actions menées sur le terrain. On peut constater qu'à ce moment, le mouvement social est très éclaté. « *En quelques jours le personnel dans tous les secteurs de l'économie entre en grève. Le mouvement social, en ce moment, n'a plus d'acteurs car même s'il existe des grèves [...] en parfaite violation de la législation existante, le code du travail n'accordant le monopole des activités syndicales qu'à la CO.SY. GA.* » (Bisso-Bikah, 1998 : 132). Ce sont donc des groupes informels de travailleurs qui mobiliseront les grévistes. Au cours des grèves, ces derniers sauront faire face et se situeront à l'avant-garde du mouvement revendicatif (Bisso-Bikah, 1998 : 134).

Si les premiers mouvements ont consisté à faire des marches, ceux qui ont suivi semblent afficher une originalité dans leurs manifestations. C'est ainsi que les cercueils ont fait leur apparition. De nombreuses grèves ont désormais, pour originalité la présence d'un cercueil sur le lieu du piquet de grève. Pour le syndicaliste Jean-Remy Yama⁵, « *Cette pratique a souvent été utilisée depuis plusieurs années au Gabon. Le cercueil*

5 Président de la confédération syndicale Dynamique unitaire (DU).

avec l'effigie d'une personne marque plutôt l'enterrement des problèmes par la personne dont l'effigie est sur le cercueil »⁶.

Le cercueil semble traduire la radicalité dans un contexte de lutte sociale (Lobo, 2003 : 505). C'est-à-dire que la discussion ne parvient plus à contribuer à la participation sociale et que le passage aux symboles funèbres, mortuaires signifierait qu'il y a un renoncement à poursuivre avec l'instrument du dialogue⁷.

Il s'agit dès lors non plus de discuter, mais de s'opposer à travers un acte symbolique qui fait sens.

La mise en scène du cercueil dans les grèves : de la symbolique à la signification

Dans cette partie, nous allons exposer le corpus recueilli auprès de cinquante (50) personnes, ayant participé aux grèves entre 2014 et 2016. Différentes conceptions de la présence d'un cercueil dans une grève ont été avancées. Nous présentons les interprétations les plus significatives de cette mise en scène.

« Un cercueil dans une grève, c'est le désespoir, la fin de tout. Il représente la fin d'une vie, un cycle sans espoir. Autrefois, nos parents nous interdisaient de le voir, car c'était synonyme de malheur. En somme un cercueil dans une grève : c'est la mort. Résultat : la grève a abouti à quelque chose. Il s'agit du maintien de la mensualisation des pensions ». Félicité M., 59 ans, catholique, retraitée des assurances).

« La présence d'un cercueil dans un piquet de grève est le signe de la détermination des grévistes à l'aboutissement de leurs revendications, quitte à sacrifier leurs vies » (Victorien E. E., 52 ans, protestant, enseignant de l'éducation nationale). Au final, nous avons assisté à l'octroi par l'état gabonais de l'augmentation de l'indemnité de logement, l'obtention de la PIFE⁸, en 1996).

« Le cercueil, c'est la détermination des travailleurs à aller au bout de leurs revendications, à obtenir justice dans un contexte socio-professionnel » (Z.O.A., Infirmier, 47 ans, catholique). Conséquence : la régularisation de plusieurs situations

6 Source : journal en ligne Gabonactu.com, du 25 octobre 2020.

7 **Le 22 octobre 2020, le Président du Syndicat des personnels du Ministère en charge des Transports et de l'Aviation Civile (SAMTAC), Ghislain Malanda a été placé en garde à vue à la Direction Générale des Recherches (DGR), service d'investigations judiciaires de la Gendarmerie nationale, à la suite d'une plainte déposée pour avoir fabriqué un cercueil en carton portant l'effigie du ministre des Transports, Armel Bounda Balonzi, lors d'un piquet de grève dans la cour du ministère (source : journal en ligne Gabon Infos du 26 octobre 2020.**

8 *Prime d'incitation à la fonction enseignante (PIFE)*

administratives des agents de l'Etat, en 2008).

« La présence du cercueil représentait en filigrane la fin du régime totalitaire, mais surtout la grande détermination qui était la nôtre à cette époque d'obtenir gain de cause et même au prix du sacrifice suprême. Idéaux incarnés par la mort de Martine Oulabou⁹ » (N.M.J.J., 57 ans, enseignant, sans religion). L'objectif a été atteint, à travers la construction de nouvelles écoles, en 1996).

« Le cercueil est une image qui représente la fin politique de l'autorité ou du ministre qui refuse de régler les problèmes des travailleurs. Ça représente la demande de départ de ladite autorité » (M.L.P., 48 ans, enseignant, musulman). L'objectif a été atteint, car plusieurs enseignants du pré-primaire ont été intégrés. La PIP a été allouée aux enseignants. Le ministre de l'Education a été limogé, etc., en 2014.

« Le cercueil, pour moi dans une grève est un moyen que nous avons trouvé pour faire comprendre et une façon de démontrer à la tutelle notre niveau de détermination parce que nos revendications n'étaient pas entendues » (Larissa Diane, M. Enseignante, 35 ans, protestante). Cette grève a permis d'organiser les concours professionnels, en 2016).

« Le cercueil dans une grève, représente la mort. Pendant les revendications, l'administration ou encore le responsable qui refuse de recevoir les syndicalistes ou encore les ignorer, alors, nous passons à la fabrication du cercueil pour exprimer son départ ou sa mort » (Thierry N. enseignant, 40 ans, sans religion). Ainsi, quelques points de revendication ont-ils trouvé solution (PIP).

« C'est simplement un acte de détermination à faire aboutir nos revendications, au péril de nos vies » (Franck M., enseignant, 48 ans, Catholique). Le résultat était positif, parce que nous avons tout obtenu (Intégration des enseignants du pré-primaire et la PIP, 2014).

De toutes ces interprétations empiriques, il ressort que la grève classique, telle qu'elle s'est développée dans le cadre de la loi a fait son temps. Il ne s'agit plus forcément pour les travailleurs d'une entreprise ou d'une même branche de tenter d'imposer une solution se heurtant à un refus patronal précis, en abandonnant leurs postes de travail et en restant en dehors des locaux où leur activité est censée prendre place (Cohen, 1987 : 184). Pour donner une force à l'action menée, les personnels en grève ont mis en place

⁹ Le 23 mars 1992, l'enseignante et syndicaliste Martine Oulabou Mbadinga tombe sous les balles de la police, alors qu'elle revendiquait, aux côtés de quelques autres syndicalistes, pour un mieux-être de l'éducation au Gabon.

une astuce qui permettrait de faire fléchir l'autorité patronale. C'est ainsi qu'intervient le cercueil. Sa présence semble être liée à un processus de délégitimation de l'autorité, conduit par un groupe et ayant une visée ultime qui se résume à une mort symbolique.

Le « *sumbolon* » grec désignait un signe de reconnaissance obtenu par la réunion des deux moitiés séparées d'un objet. Aussi, la notion de symbole comporte-t-elle l'idée d'une correspondance analogique entre deux éléments que l'on rapproche de façon plus ou moins conventionnelle ou arbitraire. Autrement dit, l'expression symbolique suppose tout un dispositif de représentation mentale (Belin, 2013 : 6). Cette représentation mentale est concrétisée par des scénarii originaux, en fonction des manifestations de protestation avec pour objectif final, obtenir gain de cause. Celle-ci se traduirait par le départ du responsable contesté ou de l'aboutissement à l'amiable des revendications.

Les interprétations recueillies ci-dessus, sont issues d'un échantillon représenté par quatre (4) entreprises et administrations, au sein desquelles les employés ont manifesté des mouvements d'humeur avec la présence d'un cercueil. Ces quatre cas qui sont les plus récents peuvent sembler non représentatifs du phénomène, car si les grèves sont légion dans l'ensemble des secteurs d'activité au Gabon, notamment dans l'Enseignement supérieur, l'Éducation nationale, la Santé, les Travaux publics, les Impôts, etc., celles avec exposition de cercueils le sont moins. Ces deux dernières décennies, nous avons pu en dénombrer une dizaine dont les quatre cas choisis en sont, de notre point de vue, les plus représentatifs.

Nous exposons quatre (4) cas de grèves avec la présence d'un cercueil et les conséquences sociales ou socio-économiques issues de ces grèves.

Année	Institution / Administration	Mobiles	Résultats des grèves
2015	Ministère de l'Éducation	Païement de la PIP, de la PIFE, régularisation des situations administratives.	Païements de la PIP, PIPFE, recrutements et règlement des situations administratives.
2016	Ministère de la santé et des Affaires sociales	Non-païement du 2ème trimestre de la Prime Incitative à la Performance et l'organisation du concours professionnel.	Une procédure d'urgence aurait été mise en place pour l'organisation dudit concours.
2019	Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).	La grève menée par les retraités visait à rétablir la mensualisation de la pension de retraite.	La Directrice Générale de la CNSS est démise de ses fonctions ¹⁰ .
2019	Agence Nationale de grands travaux et des infrastructures (ANGTI).	Depuis juillet 2019, les agents se mettent en grève à cause de la mise en congé technique de 105 employés. La reprise du service est conditionnée par le départ de la Directrice Générale Adjointe (DGA).	L'ANGTI a décidé de payer les droits acquis plus un bonus de bonne séparation aux 105 agents mis en chômage technique ¹¹ .

10 Fanch Sterley Saya, Agence Gabonaise de presse, 19/07/2019.

11 Levi Ngoma, Journal Equateur du 14/09/2019.

Pour illustrer notre réflexion, nous nous appuyons sur les images photographiques, en ce sens qu'elles sont un support méthodologique avéré (Cardi, 2015 : 67), même si nous évoluons dans des disciplines dominées par le verbe (Meyer, 2017 : 9). Certes l'image n'est pas le réel, mais elle en est du moins l'analogon parfait. C'est précisément cette perfection analogique qui, devant le sens commun, définit la photographie (Barthes, 1961 : 128). L'objectif est de proposer une approche qui permette de mettre l'image au centre de notre analyse, tant en ce qui concerne le recueil des informations qu'en ce qui concerne son exploitation au même titre que d'autres techniques comme l'entretien individuel ou l'observation par exemple. En l'occurrence, le sociologue travaille sur des informations qu'il recueille ou qui sont recueillies par d'autres, et qui ne peuvent prendre le statut de faits sociologiques qu'à partir du moment où l'on connaît la signification qu'ils ont pour les acteurs sociaux eux-mêmes (Péquignot, 2006 : 43). A cet effet, l'image est toujours une mise en récit de la réalité, et par là elle peut être un outil de production de connaissance et d'investigation dans la réalité (Péquignot, 2006 : 49).



Figure 1 : Des syndicalistes mettant en scène la parodie de mort du ministre de la santé. Source : Journal en ligne Info 241 du 19février 2016.



Figure 2: Un cercueil et des slips ensanglantés pour le siège de SATRAM à Port-Gentil.

Source : Journal en ligne Gabon 241, octobre 2019.



Figure 3 : le cortège funèbre en direction du cabinet du ministre de l'éducation Nationale.



Figure 4 : Exposition du cercueil de fortune devant la grille du ministère.

Source : Hebdomadaire Echos du Nord du 18 juin 2015.

Les images ci-dessus montrent les enseignants de l'Éducation nationale en pleine action. Ils portent et déposent une compilation de planches en forme de cercueil, avec une croix marquée au feutre noir du nom du ministre de l'Éducation nationale. Cette scène est animée par un vacarme occasionné par de semblants de pleurs¹².

Il va sans dire que la sociologie des mobilisations collectives, se constitue à partir de l'importation des outils d'analyse mettant en lumière la centralité de la question sociale dans l'espace des conflits sociaux. Cette sociologie privilégie, entre autres, un questionnement sur la transformation de l'action protestataire. Dans ces conditions, les rares travaux consacrés aux conflits du travail se sont focalisés sur l'observation de quelques grèves importantes ou de luttes atypiques (Giraud, 2009 : 14).

De la mort symbolique aux imaginaires de l'au-delà

Transmises par l'éducation, la socialisation et la religion, « les croyances » apparaissent au sujet comme fondées » (Lamine, 2010 : 97). Ainsi, sur la base des croyances locales, le rituel de la mort, représenté par un cercueil dans la cour du lieu des manifestations suggère un rapport à l'au-delà, capable de manifester la vengeance réclamée par les agents en grève. Le plus souvent, la malédiction et le nom de la personne visée sont scandés ou inscrits sur des banderoles par des personnes entourant la bière (Lamine, 2010 : 94). La croyance est appliquée aussi bien à ce que l'on croit qu'au fait même de croire, à un contenu idéal qu'à l'adhésion à ce contenu ; nous parlons aussi bien de « croyances » pour

12 Nedjma le Monde, Journal Echos du Nord du 18 juin 2015.

évoquer des conceptions religieuses que de «la croyance» comme état d'esprit, comme attitude mentale, psychique ou affective du sujet croyant (Crépeau, 2005 : 7).

De ce point de vue, le symbole permet d'objectiver socialement ce qui est expérimenté subjectivement dans des provinces de sens, et en particulier dans ce que l'individu expérimente comme dépassant le monde de sa vie quotidienne. Bien que la raison ne soit pas invoquée de manière explicite, le processus de métaphorisation symbolique peut aussi être considéré comme un mode de cognition (Lamine, 2010 : 99). Le rôle social du symbole est donc d'établir des relations particulières entre des individus qui reconnaissent à un signe une identique signification cachée, qui voient en lui la transfiguration d'une réalité concrète et qui l'interprètent comme porteur d'un sens secret. Ce langage particulier relie donc chaque être qui le comprend à une communauté signifiée plus vaste, et qui le dépasse (Meslin, 1975 : 24). La connaissance de ce contexte est donc requise pour pouvoir comprendre et interpréter convenablement le sens précis du symbole. C'est seulement par rapport à un ensemble donné, que le signe acquiert une signification et une valeur particulières (Meslin, 1975 : 25).

Pour Lévi-Strauss, toute culture peut être considérée comme un ensemble de systèmes symboliques au premier rang desquels se placent le langage, les rapports économiques et la religion (Granjon, 2008 : 22). Dans le cas d'espèce, on considère que le symbole est un signe, car il permet le passage du visible à l'invisible (Granjon, op.cit : 23). Il s'agit pour les grévistes ici de créer chez le « chef » l'idée de sa propre mort. Il est donc soumis à un choix pour le moins embarrassant : choisir entre la satisfaction des revendications des grévistes ou la mort. La mort n'est pas encore là, on rappelle juste au chef qu'elle risquerait d'arriver. Dans l'imaginaire radical gabonais, la mort est une entité qui ne vient pas d'elle-même, ce sont les gens qui font appel à la mort à travers des actes répréhensibles par la société d'une part ; les vivants peuvent convoquer la mort afin qu'elle emporte quelqu'un dont la communauté estime qu'il s'est mal comporté à travers des ordalies, des incantations, des chants et des danses *ad hoc* qui animent les grèves, d'autre part.

Un imaginaire, c'est un enchaînement de signes qui se donnent chaque fois comme sens indiscutable et indiscuté (Ceriana Mayneri, 2010 : 86). L'imaginaire est une capacité inaugurale à travers laquelle les significations, et la capacité même de signifier, sont données de façon spécifique selon chaque société. (Ceriana Mayneri, idem : 82). De ce point de vue, l'imaginaire confère à l'indiscernabilité (Tonda, 2008 : 330). Ce qui fait qu'il n'est pas irréel, mais l'indiscernabilité du réel et de l'irréel. L'imaginaire est création incessante et essentiellement indéterminée (social, historique et psychique) de figures, formes, images à partir desquelles seulement il peut être question de quelque chose (Sène, 2004 : 275). À notre sens, la scénarisation collective du deuil d'un « chef » par des grévistes, est un acte de mise à mort symbolique dont le but n'est pas d'arriver, *in fine*, à la mort de ce dernier. C'est avant tout un acte d'avertissement extrême qui consiste à brandir la mort si la situation, objet de la grève, n'est pas réglée : pour preuve, dans les

quatre cas de grève présentés, aucun « chef » n'est mort. La scénarisation de la mort du chef est alors une stratégie visant à faire plier celui qui a la décision attendue par les grévistes en « choquant sa conscience » à travers la mise en scène de sa mort symbolique.

Ainsi, pour revenir à la question du cercueil qui est exposé dans la cour des manifestations, c'est du symbole de la mort dont il est question. En ce qu'elle est le sommet de la vengeance et qu'elle fait peur. En effet, la peur de la mort est dans le cœur de l'homme. C'est l'angoisse existentielle face à son destin. La mort ne peut pas être acceptée comme naturelle (Bersay, 2008 : 125).

En interprétant la cosmogonie des peuples africains, on considère que le mort entreprend un voyage vers une destination dont l'accès est semé d'embûches. C'est un long voyage, sur lequel il fait très chaud et qui est entièrement parsemé d'embûches, de dangers de tous ordres. Le périple qui s'assimile au purgatoire. Le chemin est couvert de braises ardentes sur lesquelles les voyageurs se brûlent les pieds. On retrouve l'idée de pénibilité, des éléments comme l'eau et le feu à combattre ainsi que certains animaux, la solitude, la faim, la soif, la douleur physique dans les épreuves subies par le défunt. Le voyage reproduit grossièrement les étapes suivies par les morts dans l'imaginaire chrétien du Moyen-Âge. L'idée du purgatoire finit par se confondre avec l'Enfer, les peines endurées dans l'un comme dans l'autre étant similaires. La route est parsemée d'animaux malveillants. Ce sont eux qui freinent la progression du défunt ou l'aident à avancer en le guidant (Komadina, 2013 : 141).

On voit donc qu'un rite se distingue des actes ordinaires par ses motivations et suggère des significations sans les expliciter. Ces écarts correspondent au statut des réalités invisibles associées à l'exécution des rituels : on choisit librement des programmes d'actions efficaces pour intervenir de façon causale sur la réalité sensible, on exécute des manifestations rituelles pour agir sur des réalités qui débordent le cadre de notre expérience (Albert, 1999 : 145).

Du rapport croyance-rationalité

C'est le sociologue Emile Durkheim, qui cherchait à doter sa discipline d'objets d'étude spécifiques, comptait parmi les faits sociaux les croyances et les pratiques de la vie religieuse et morale qui s'imposent normalement par la vénération qu'elles inspirent et par la coercition qu'elles exercent sous forme de sanction (Clément, 2010 : 64). Pour lui, le simple fait de vivre dans une collectivité donne imprime certaines idées dans l'esprit, certaines manières de penser et d'agir, certains préjugés, certaines croyances, qui subsistent ensuite et acquièrent une existence quasi objective (Clément, 2010 : 64). En effet, lorsque des croyances s'installent dans l'esprit des individus, c'est que ceux-ci ont des raisons fortes d'y adhérer. Il n'est nul besoin de postuler l'existence de forces cachées, pour expliquer les croyances collectives, même lorsqu'elles paraissent étranges (Renard, 2010 : 116).

La notion de croyance est présente dans la langue la plus courante, et le caractère fréquentatif du terme semble présupposer l'évidence de la signification (Fontaine, 2003). À cet effet, la croyance se définit comme « le fait de croire une chose vraie, vraisemblable ou possible ». Une telle définition englobe un vaste espace, de la conviction paranoïaque au postulat scientifique, en passant par la superstition, la confiance et l'espoir (Matot, 2005 : 111).

Dans son acception la plus générale, le terme croyance recouvre l'idée d'un acte de l'esprit consistant à affirmer la réalité ou la vérité d'une chose ou d'une proposition, et ce, en l'absence de certitude attestée par l'existence d'une preuve (Fontaine, 2003 : 1). Le vocable de croyance oscille d'un sens usuel, appartenant au langage courant, où le terme s'identifie à la simple opinion (croire que...), à une acception comportant une connotation religieuse plus marquée, et où le terme de croyance rejoint celui de foi (croire en...). Cette double référence donne la mesure de l'éclatement sémantique de la notion, pour ainsi dire écartelée entre le lexique épistémologique de la croyance-opinion, et celui, religieux et théologique, de la croyance-foi (Fontaine, 2003 : 2).

La croyance, telle que nous la concevons dans cet article, est le fait d'affirmer l'existence de quelqu'un ou de quelque chose qui n'est ni perceptible par nos cinq sens ni vérifiable par une approche scientifique. Ainsi, tout individu qui adhère à une croyance la tient pour vraie sans la moindre remise en cause de sa part (Brahic, 2013 : 60). Chez Maurice Godelier, « *C'est un don de soi, un saut dans l'inconnu qui imprime un caractère très particulier aux affirmations de ceux qui croient* »¹³. Ainsi, « *croire c'est avoir confiance en quelqu'un en écartant ou en balayant le doute. C'est se jeter dans la nuit en étant convaincu de surgir plus loin dans la lumière* »¹⁴.

En nous appuyant sur cette approche, nous considérons que les rituels de mort à travers l'exhibition des cercueils dans les cours des manifestations sont des croyances rationnelles, puisque la finalité est la mort symbolique et celle-ci se traduit à travers la résolution du conflit et du départ du responsable patronal. Effectivement, dans les cas que nous recensons, tous les responsables mis en cause ont connu des fortunes diverses, allant de la résolution du conflit à l'amiable au changement de portefeuille, en passant par le limogeage du dirigeant considéré comme étant la source du problème.

Dans tous les cas, puisque l'objectif des grévistes est atteint, est-ce pour autant qu'il faut affirmer que c'est le rituel pratiqué avec le cercueil qui en est la cause ?

Si l'on se situe du point de vue des grévistes, on dirait que l'objectif est atteint et que la croyance a été objectivée. Toutefois, il serait intéressant de se servir de la peur comme une arme psychologique, afin de déstabiliser le « patron ». Le recours à ce type de manifestation n'aurait pas pu eu un écho aussi favorable si la croyance aux forces surnaturelles n'était pas autant imprégnée dans l'inconscient collectif des Gabonais.

13 Ibidem.

14 M. Godelier, invité par le cardinal André XXIII, Archevêque de Paris à la Conférence de Pâques sur le thème : « Et vous, que dites-vous que je suis ? », chaîne de télévision catholique KTO, 2008.

Aussi, l'ensemble de ces croyances, qui peuvent-elles être définies comme la superstition, renvoie-t-elle à des croyances considérées comme infondées, par opposition à la science. Toutefois, la persistance des croyances superstitieuses semble tenir à des causes motivationnelles et à cette fonction adaptatrice (Gardair, 2013 : 135).

En portant notre analyse sur les croyances irrationnelle et /ou superstitieuse, nous jugeons à partir de nos critères de rationalité. Sur ce point de vue, Sperber (cité par Cizeron, 2009 : 150) avance l'idée que, si des croyances apparaissent aux anthropologues comme étant irrationnelles, c'est parce qu'ils traitent à tort toutes les croyances comme relevant d'un type unique, pour lequel rationalité implique cohérence. De même, l'anthropologue Dan Sperber propose, pour sa part, une explication rationaliste des croyances apparemment irrationnelles en affirmant qu'elles sont seulement crues dans la mesure où elles sont comprises, mesure qui peut être partielle et provisoire. En d'autres termes, pour comprendre le caractère apparemment irrationnel de certaines croyances, il ne faut pas juger de la rationalité de l'objet même de la croyance, mais considérer les différences d'états mentaux auxquels on attribue le terme général de croyance (cité par Cizeron, 2009 : 152).

Chez Claude Lévi-Strauss, « *on voit qu'il y a une ressemblance et une différence entre la pensée mythique et la pensée scientifique. La ressemblance c'est que comme la science les mythes cherchent à expliquer. La différence c'est qu'au lieu de chercher à expliquer (...) coup par coup comme fait la science qui recourt à certains types d'explications dans l'ordre physique, certains types d'explications dans l'ordre biologique d'autre encore dans l'ordre psychologique et ainsi de suite, et bien le mythe est un type d'explication qui cherche à expliquer tout à la fois, qui cherche à dégager un schème d'articulation qui rende compte de la totalité de l'expérience d'une société depuis ses rapports avec le monde (...) et puis l'ordre social lui-même tel que cette société le conçoit, tel qu'elle le vit et tel qu'elle l'a créé* »¹⁵. Il semble que même les attitudes les plus choquantes, les plus absurdes, cachent une rationalité secrète.

Conclusion

Les formes de protestations ont évolué, allant de marches pacifiques aux pratiques dites rituels dans un contexte de croyances aux phénomènes surnaturels. Ces dernières croyances ont pour objectif de créer la peur et la psychose chez l'employeur, afin de le convaincre à lâcher du lest dans une lutte de classes entre les employeurs et les employés et/ou travailleurs.

Tout au long de ce travail, nous avons tenté de présenter les nouvelles formes de manifestations de grève en nous appesantissant sur les aspects rituels de celles-ci. Il apparaît, après analyses que ces faits recourent à des logiques rationnelles spécifiques à des espaces de sens et qui obéissent à une rationalité que les sciences humaines cherchent

15 C. Lévi-Strauss, entretien à la chaîne de télévision ARTE en 1972, op. cit.

à appréhender. Ce sont des expressions culturelles traditionnelles et religieuses, que les acteurs impriment dans leurs manifestations pour y donner un impact surnaturel qui viendrait influencer la partie adverse. Ces manifestations, variables sur la forme, gardent la même substance et semblent procurer des résultats objectifs, du fait qu'ils symbolisent la mort, même symbolique de l'employeur ou de son représentant.

Nous considérons ici que la composition de l'imaginaire croyant, lié aux rituels lors des manifestations de grève, obéit à une conjoncture dans un ordre économique, social, politique ou culturel. Il représente également une appropriation de son existence propre, dans une histoire singulière, s'alimentant de ce que la culture ambiante procure. C'est un terrain tout à fait nouveau pour la recherche en sociologie du travail et des organisations dans un contexte culturel où le surnaturel conditionne les pratiques.

A première vue, la société gabonaise est automatiquement identifiée au christianisme, face à un monde animiste. Mais la permanence et la sécularisation des institutions traditionnelles « animistes » ont favorisé l'émergence d'une identité culturelle hybride, mettant ainsi en balance la dimension religieuse de cette identité et continuant à promouvoir les croyances locales, qui restent toujours le principal facteur identitaire renvoyant l'individu à l'histoire plus ou moins perdue d'un groupe, en contexte confessionnel pluraliste. Se reconnaître animiste au Gabon, c'est du même coup se reconnaître une origine socio-culturelle locale. Même si cette identité reste purement symbolique et sans contenu pratique, elle est, tout de même, l'ultime refuge d'une identité aux prises avec les aléas de la modernité.

Bibliographie

- Akowoura M., Livian Y. (2018), *La conflictualité du travail dans le secteur privé en Afrique de l'ouest : le cas du Burkina Faso*. ATLAS-AFM, Paris.
- Albert J. -P. (1999), Les rites funéraires. Approches anthropologiques, *Les cahiers de la faculté de théologie*, pp.141-152.
- Amsata Sene. (2004), *Les structures anthropologiques de l'imaginaire en Afrique noire traditionnelle ou vers une archétypologie des concepts de pratiques rituelles et de représentations sociales*, Thèse de Doctorat en Sociologie. Université Pierre Mendès-France - Grenoble II.
- Ceriana Mayneri A. (2010), *La rhétorique de la dépossession. Ou l'imaginaire de la sorcellerie chez les Banda de la République centrafricaine*, Thèse de Docteur en Anthropologie de l'Université Aix-Marseille I.
- Barthes R. (1961), Le message photographique, *Communications*, 1, 1961, pp. 127-138.
- Belin C. (2012), La pensée symbolique à l'époque de Descartes, in : La pensée symbolique, *Bulletin de l'Académie des sciences et des lettres de Montpellier*, numéro spécial, pp. 5-16.

- Bersay C. (2008), La peur de la mort, *L'Esprit du temps*, « Études sur la mort », n° 134, pp. 125 – 133.
- Bisso Bikah M. (1998), *Dynamique socio-politique : de l'ouverture politique au pluralisme syndical au Gabon*, Thèse de doctorat en Sociologie, Université de Rouen, 328 p.
- Brahic A. (2013), Science et croyance : l'illusion du vrai et la certitude du faux, *Raison présente*, n°188, pp. 59-85.
- Cardi, F. (2015). Une démarche inductive en sociologie visuelle : le commentaire analytique, *Approches inductives*, 2 (2), 67–94.
- Cizeron M. (2009), La croyance comme point d'appui à l'action Étude de cas sur les croyances des enseignants S.A.C., *Revue d'anthropologie des connaissances*, Vol. 3, n° 1, pp. 149 - 170.
- Clément F. (2010), De la nature des croyances collectives, *L'Année sociologique*, Vol. 60, pp. 63 - 91.
- Cohen N. (1987), La grève, une nouvelle forme d'action revendicative ? *L'actualité de la Charte d'Amiens*, Paris, PUF, pp. 1984-192.
- Crépeau, R. R. (2005). Croire et croyances d'hier à aujourd'hui. *Théologiques*, 13 (1), 5-13. <https://doi.org/10.7202/012522ar>
- Demargne P. (1973), Le décor des sarcophages de Xanthos : réalités, mythes, symboles. *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 117 année, N° . 2, pp. 262-269.
- Etouhghé-Efé J.E. (1998), Le chômage au Gabon. Sociologie des chômeurs dans les quartiers populaires de Libreville, *Thèse de Doctorat de sociologie*, Université de Nantes, 388 p.
- Fontaine P. (2003), *La croyance*, Paris, éditions Ellipses, 157p.
- Gardair E. (2013), Echelle d'inquiétude, échelle de croyances religieuses et superstitieuses : quels liens ? » Groupe d'études de psychologie, *Bulletin de psychologie*, N° 524, pp. 135-148.
- Giraud B. (2009), Des conflits du travail à la sociologie des mobilisations : les apports d'un décloisonnement empirique et théorique, *Politix*, N° 86, pp. 13- 29.
- Gillet M. (1987), La grève c'est la fête. XIXe et XXe siècles, *Revue du Nord*, tome 69, n°274, pp. 645-658.
- Granjon, É. (2008), Le symbole : une notion complexe. *Protée*, 36 (1), 17–28.
- Grelet S, Eff C, Patouillard V, (2004), Entretien avec Sophie Bérout et Stéphane Sirot, *Vacarme*, 2004, n° 26, pp. 26-29.
- Komadina C. G. (2013), *Boire avec les morts et la Pachamama : une anthropologie de l'ivresse rituelle et festive dans les Andes boliviennes*. Thèse de doctorat d'Anthropologie sociale et ethnologie. Université Nice Sophia Antipolis, 605 p.
- Lamine A.-S. (2010), Les croyances religieuses : entre raison, symbolisation et expérience, *L'Année sociologique*, Vol. 60, pp. 93 - 114.

- Lobo C. (2003), Radicalité. Variation à partir de Derrida, Husserl et Marx, *Archives de Philosophie*, T. 66, pp. 505- 525.
- Matot J.-P. (2005/2), Croire, sans doute, exister, peut-être *Cahiers de psychologie clinique*, N° 25, pp. 111- 131.
- Meslin M. (1975), De l'herméneutique des symboles religieux, *Revue des Sciences Religieuses*, tome 49, fascicule 1-2, pp. 24-32.
- Meyer M. (2017), De l'objet à l'outil : la photographie au service de l'observation en sciences sociales, *Recherches Qualitatives – Hors-série – numéro 22*, pp. 8-23.
- Péquignot B. (2006) De l'usage des images en sciences sociales, *Communications*, 80, 2006. Filmer, chercher. pp. 41- 51.
- Renard J.-B. (2010), Croyances fantastiques et rationalité, *L'Année sociologique* », Vol. 60, pp. 115- 135.
- Robert A. D. et Tyssens J. (2007), Pour une approche sociohistorique de la grève enseignante », *Éducation et sociétés*, n° 20, pp. 5 - 17.
- Strimelle V. (2015), L'emprunt aux « justices de l'invisible, *Champ pénal* [En ligne], Vol. XII, mis en ligne le 18 novembre 2015, consulté le 18 mars 2020. URL : <http://journals.openedition.org/champpenal/9193> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/champpenal.9193>
- Sirot S. (2002), Le syndicalisme, la politique et la grève : France et Europe, XIXe-XXIe siècles, Paris, Odile Jacob, 2002.
- Tonda J. (2008), La violence de l'imaginaire des enfants-sorciers, *Cahiers d'Études africaines*, XLVIII (1-2), 189-190, pp. 325-343.
- Union syndicale Solidaires Industrie, *Le mouvement ouvrier et le syndicalisme*, 2011, 55 p.
- Verdier R. (1984), Le désir, le devoir et l'interdit : masques et visages de la vengeance, *Déviance et société*, Vol. 8 - N°2. pp. 181-193.